

## **Comité du Groupe suisse :**

### **Président**

M. Christophe Rapin, avocat  
Etude Meyerlustenberger Lachenal  
Rue du Rhône 65, case postale 3911  
1211 Genève 3

### **Vice-président**

M. Alain Thévenaz, avocat, chargé de cours à l'Université de Lausanne  
Cabinet Maire, Freymond et Associés  
Rue du Grand-Chêne 5, case postale 6852  
1002 Lausanne

### **Secrétaire**

M. Laurent Moreillon, avocat, professeur à l'Université de Lausanne  
5, Place St-François, case postale 3860  
1002 Lausanne

### **Trésorier**

Mme Anne-Sylvie Dupont, avocate  
Place Pépinet 4  
1003 Lausanne

### **Membre**

M. Pierre Wessner, professeur à l'Université de Neuchâtel  
Av. du 1er-Mars 26  
2000 Neuchâtel

### **Membre**

M. Pascal Pichonnaz, professeur à l'Université de Fribourg  
Rue de Marteray 20  
1752 Villars-sur-Glâne

### **Membre**

M. Alexandre Fluckiger, professeur à l'Université de Genève  
40, boulevard du Pont d'Arve  
1211 Genève

**Site Internet :** [www.henricapitant.ch](http://www.henricapitant.ch)

**Association Henri Capitant**  
**Groupe suisse**

## L'association faîtière

L'association a été fondée en 1935, sous l'autorité d'Henri Capitant, professeur à la Faculté de droit de Paris, par un groupe de juristes de différents pays de langue française. Elle s'est peu à peu étendue à des juristes d'autres Etats que ceux francophones. Elle rassemble aujourd'hui des groupes provenant de plus de 40 pays.

Le but de l'Association est avant tout de réunir les juristes des pays qui ont reçu et apprécié la culture juridique française. Il est de première importance de maintenir entre eux un lien intellectuel et amical, "sans esprit de propagande". C'est la raison pour laquelle la version révisée des statuts rappelle que l'Association a pour but principal "d'établir des relations personnelles entre les juristes attachés à la culture juridique française et, plus largement, à la culture romaniste".

Chaque année, l'Association organise un congrès international de droit comparé. Des rapports nationaux et généraux y sont présentés et publiés dans le Recueil des travaux de l'Association Henri Capitant, qui jouit d'une renommée internationale. Ainsi, durant ces dernières années, des congrès ont eu lieu en divers points de la planète, qui ont traité par exemple de la *protection des biens culturels*, de la *maîtrise du sol*, de la *bonne foi*, des *garanties de financement*, de l'*ordre public*, de la *responsabilité civile* ou encore de la *discrimination*.

Aux congrès internationaux s'ajoutent des journées d'études nationales ou binationales. Par ailleurs, l'Association entretient des liens scientifiques avec d'autres organismes de droit comparé.

Enfin, il convient de signaler que l'Association a participé au chantier mis en place par l'Union européenne en vue d'harmoniser le droit privé européen, en contribuant à l'élaboration du Cadre commun de références.

## Le groupe suisse

Le groupe suisse de l'Association Henri Capitant compte actuellement une quarantaine de membres. Dans son comité sont représentés les Universités de la Suisse romande.

La raison d'être du groupe suisse consiste tout d'abord à donner l'occasion aux juristes de notre pays de s'intéresser à des échanges de vue avec des juristes étrangers, et spécialement avec celles et ceux qui font partie de l'Association Henri Capitant. En particulier, l'objectif est d'inciter les membres à participer aux congrès internationaux, afin d'y faire connaître la science juridique de notre pays.

Notre groupe entend rappeler que la culture juridique française occupe une place importante dans l'élaboration et le développement du droit suisse. Il veut montrer que, par sa richesse et son rayonnement, cette culture peut contribuer à la solution des problèmes actuels ou futurs auxquels le législateur est confronté. Au regard des développements internationaux, notre groupe entend aussi étudier la place renouvelée que le droit français et les ordres juridiques qui s'en sont inspirés occupent dans le monde et en particulier en Europe, et cela dans un esprit constructif dénué d'exclusivité.

Toute juriste ou tout juriste de notre pays, quelles que soient sa profession ou sa langue, est susceptible de faire connaître son intérêt à devenir membre du groupe suisse de l'Association Henri Capitant. A cette fin, on pourra s'approcher d'un membre du comité (voir au verso) ou remplir la formule d'adhésion annexée à la présente et la retourner au secrétariat de l'Association, soit à Me Laurent Moreillon, avocat et professeur, place St-François 5, case postale 3860, 1002 Lausanne (courriel : [laurent.moreillon@avpigu.ch](mailto:laurent.moreillon@avpigu.ch)).